

DEC191187DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Iordanis Kerenidis, directeur de la FR3640 « Paris Centre for Quantum Computing » (PCQC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

Vu la décision DEC180930DGDS en date du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique par suite de la création de l'université Clermont Auvergne, de l'université Sorbonne université et de l'université de Lille ;

Vu la décision DEC181529INS2I en date du 13 juin 2018 portant modification des partenaires de la fédération de recherche FR3640 intitulée « Paris Centre for Quantum Computing (PCQC) »

Vu la décision DEC181904DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de la FR3640 « Paris Centre for Quantum Computing » (PCQC), dont le directeur est Monsieur Iordanis Kerenidis ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Iordanis Kerenidis, directeur de la FR3640, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1.les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Iordanis Kerenidis, délégation de signature est donnée à Madame Eleni Diamanti, chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC172588DR01 du 7 septembre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1er janvier 2019

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.